

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

\*\*\*\*\*

Séance du 17 Avril 2024 à 16h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS

**SERVICE DES PORTS**

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents (Membres) :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages  
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères  
Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel  
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel  
Monsieur MICHELET – Représentant de la SNSM  
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI

### **Etaient invités :**

Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-  
Environnement  
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel  
Monsieur GRIMARD, Chef du Pôle des plans d'eau  
Madame BLATT, Cheffe du Pôle Administratif et Juridique  
Madame CADIOU, Cheffe du Pôle financier  
Madame HOET, Service des ports  
Madame VENDROUX, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires  
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour  
Hyères »  
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel  
Madame VIZIALE – Présidente Association les Amis du Niel  
Monsieur BELLON – Chef de projet Développement Durable à la Métropole  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques  
Pêche, plaisance.  
Monsieur POLYCARPE, Chef du Pôle Opérationnel  
Madame BOUTIN - Maître de Port du Niel

*Envoi des Convocations par mail le 11 Mars 2024  
Envoi des Documents par mail le 15 Mars 2024*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Finances - Compte Financier Unique 2023
3. Reprise des résultats au budget 2024
4. Bilan d'activité 2023
5. Statistiques 2023
6. Projet de délibération : Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers
7. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI
8. COMMANDE PUBLIQUE : Infrastructures et systèmes numériques – Acquisition de matériel informatique, accord-cadre à bons de commande
9. Modifications du règlement des conditions d'usage et de tarification applicable aux postes d'amarrage et aux outillages publics

### QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 16h16 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 28 MARS 2024.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 28 mars.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. BRUNEL rappelle que le Compte Financier Unique -CFU- retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos.

Il comprend également les éventuels restes à réaliser et se présente comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		46 663,17
Opérations de l'exercice	21 067,49	62 377,49
<b>Résultat de clôture</b>	<b>87 973,17</b>	

Restes à réaliser		
-------------------	--	--

<b>Résultat définitif</b>	<b>87 973,17</b>	
---------------------------	------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		30 383,93
Opérations de l'exercice	237 035,77	258 523,44
<b>Résultat de clôture</b>	<b>51 871,60</b>	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

<b>Résultat définitif</b>	<b>51 871,60</b>	
---------------------------	------------------	--

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>139 844,77</b>	
---------------------	-------------------	--

Il est à noter un faible taux de réalisation en dépense d'investissement (+14,28%) puisque les changements de mouillage n'ont pas eu besoin d'être réalisés bien qu'inscrits au budget.

M.BRUNEL félicite Mme CADIOU pour cette présentation claire permettant une meilleure compréhension des différents mouvements comptables. Il est ainsi aisément compréhensible la constitution de provisions dans l'attente de l'étude paysagère demandée par les services de l'Etat.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet de délibération.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 3 – REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2024**

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques 2023 des Ports d'Hyères Saint Pierre, la Capte, l'Aiguade, Auguier et Le Niel, a constaté les résultats suivants :

- Pour la régie du Port Saint Pierre :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 1 295 761,64 €
- Excédent section d'investissement : 482 039,77 €
  
- Pour la régie du Port de l'Aiguade :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 17 985,26 €
- Excédent section d'investissement : 215 432,87 €
  
- Pour la régie du Port de la Capte :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 78 710,61 €
- Excédent section d'investissement : 237 977,50 €
  
- Pour la régie du Port Auguier :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 7 886,80 €
- Excédent section d'investissement : 99 048,92 €

- Pour la régie du Port du Niel :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 51 871,60 €
- Excédent section d'investissement : 87 973,17 €

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet :

**VOTE** :      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 4 – BILAN D'ACTIVITE 2023**

M.BRUNEL propose un récapitulatif du bilan d'activités 2023 du Port du NIEL :

- Régie UNIQUE regroupant l'exploitation des 5 ports de plaisance de la Commune à compter du 1er janvier 2024

- Au cours de 2023 :
  - ➔ 5 conseils portuaires
  - ➔ 6 conseils d'exploitation
  - ➔ 1 CLUPP réuni le 11 octobre 2023
- 44 agents au service des ports
- Infrastructures portuaires :
  - 120 postes d'amarrage
    - Dont : 56 forfait estival ( avril à fin septembre)
    - 23 prof.
    - 8 pêcheurs
    - 3 La partègue
    - 5 postes inexploitable
    - 25 postes passager (DRS + escale)
- Finances :
  - Mode de paiement : Paiement en ligne que depuis 2024 – A FAVORISER  
22% chèque, 52% virement, 25% CB
  - Clôture de l'exercice : résultat net global de 139 845€
  - CA : 257 K€
  - Charges à caractère général : 67 K€
  - Masse salariale : 43 K€
  - Impôt sur le bénéfice : 2 K€
  - Taux Epargne brut : 32%

M.BRUNEL encourage les usagers à régler leur facture en ligne.



## **QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION DE TARIFS DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Par ailleurs, l'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaires dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.

Enfin, certains professionnels ont sollicités les services portuaires pour le stationnement sur un emplacement réservé de véhicules nécessaire à leur activité.

S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparait opportun de revoir la politique tarifaire relative à ces prestations et de créer de nouveaux tarifs pour :

- L'utilisation du nettoyeur à haute pression
- Le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire
- Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle

<b>Prestation</b>	<b>Tarif</b>
<b><u>Fixation d'un tarif pour utilisation du nettoyeur haute pression</u></b>	<b>4 €HT /ml du navire</b> en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières : <i>Exemple :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour un bateau de 6,30m : Taille du bateau est inférieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 6m et le prix sera de : <math>6 \times 4 = 24</math> €HT</li><li>- Pour un bateau de 6,80m : Taille du bateau est supérieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 7m et le prix sera de : <math>7 \times 4 = 28</math> €HT</li></ul>
<b><u>Fixation d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017</u></b>	<b>4 €HT / m<sup>2</sup> / mois</b>
<b><u>Fixation d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public Portuaire</u></b>	150 € HT / container de 20 pieds soit <b>33 € HT m<sup>2</sup> / mois</b>

En réponse à M.CARRATALA, il est expliqué que les containers envisagés servent à stocker les voiles et le matériel de course de certains bateaux lors de compétition.

M. BRUNEL indique que le port du Niel qui a reçu des demandes de plusieurs professionnels souhaitant la régularisation d'emplacements de stationnement bien définis. Ces places pourraient être avant la barrière pour les différents acteurs intervenants sur cette zone du port. Après la barrière, il pourrait s'agir de 2 emplacements dont un pour Passion Med qui en a fait la demande.

M.L'HENAFF précise à M.CARRATALA que le secteur du Gapeau est placé en vigilance sécheresse par la Préfecture depuis le mois de Février. Il est nécessaire d'être vigilant et vertueux.

En réponse à M.PANCIULO, il est précisé que l'utilisation de jet d'eau doit se faire obligatoirement avec un pistolet à l'embout pour éviter l'écoulement intempestif de l'eau.

Les membres sont invités à voter.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI**

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire de voter.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE**

Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée de un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 9 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION APPLICABLE AUX POSTES D'AMARRAGE ET AUX OUTILLAGES PUBLICS**

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers il est nécessaire de modifier le règlement de police du port du Niel avec la création de nouveaux articles, ci-dessous en rouge :

**Chapitre VI - Règles applicables à la circulation  
et au stationnement des véhicules**

**Article 29 – Règles générales**

La circulation des véhicules est interdite sur toutes les parties du port autres que les voies et parcs de stationnement, *sauf exceptions indiquées au paragraphe 29.1.*

***Article 29.1 : Redevance de stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle***

*Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017, comme définie à l'article 37 du présent règlement, est autorisée après accord des services portuaires.*

*La redevance est calculée comme suit : 4 €HT / m<sup>2</sup> / mois.*

## **Chapitre VIII - Règles applicables à l'utilisation des terre-pleins**

### **Article 34 - Autorisation d'installation**

L'utilisation des terre-pleins est soumise, pour la réalisation d'installations qui pourraient être autorisées, à la réglementation en vigueur, particulièrement pour ce qui concerne les constructions immobilières.

#### **Article 34.1 : Création d'un tarif pour le stationnement**

*L'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaire dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.*

*Le stockage de container ou remorques de stockage est autorisée après accord des services portuaires et sa redevance est calculée comme suit :*

*150 € HT/container de 20 pieds soit 33 € HTm<sup>2</sup>/mois*

Il est proposé aux membres du conseil portuaire de voter.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**1er point : POLE OPERATIONNEL** (présentation en annexe)

M.L'HENAFF présente le système de nettoyage à haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée installé sur la zone d'activités.

La carène des bateaux est nettoyée à l'eau de mer par un système de jet haute pression et son rinçage se fait à l'eau dessalée.

L'équipement de collecte et de filtration des eaux de carénage de la zone est également présenté.

### **2ème point : POLE GESTION DES PLANS D'EAU** (présentation en annexe)

Il est indiqué que 2 bateaux semi-rigides sont à l'achat et que le parc automobile des services portuaires a été complété d'un véhicule terrestre électrique supplémentaire en location pour une période de 47 mois.

M.L'HENAFF insiste sur le recrutement de saisonnier dès le mois d'Avril permettant ainsi plus de présence sur les plans d'eau des ports.

Enfin, les membres du conseil sont informés qu'une campagne de changement de plaques de quai est lancée.

### **3ème point : SOF 2024**

M.L'HENAFF présente les dispositions relatives à la SOF 2024 qui attribuera 49 tickets pour les Jeux Olympiques.

Cet enjeu majeur explique la présence importante de compétiteurs et d'équipages avec :

- 856 participants
- 90 nations
- 350 Coachs
- 300 bénévoles

Malheureusement, eu égard aux événements politiques internationaux, les injonctions préfectorales imposent un renforcement de la sécurité, des accès terrestres à différentes zones portuaires et des accès maritimes des différents bassins.

Il est également indiqué qu'une obligation préfectorale impose jusqu'à la fin de l'été la fouille des passagers de la TLV.

Il est précisé que la SOF débutera le samedi 20 avril pour terminer le 27 avril sachant qu'à partir du jeudi 25 avril les concurrents non qualifiés pour les middle race quitteront les lieux.

En réponse à M.CARRATALA, il est précisé qu'il n'y aura pas de régates sur le port du Niel dans le cadre de la SOF.

#### **4ème point : ROND-POINT**

M.CARRATALA s'interrogeant sur un éventuel rond-point, il est indiqué que le projet sera repris dès qu'un paysagiste expert sera nommé dans le cadre de l'étude paysagère.

#### **5ème point : FOOD TRUCK**

En réponse à M.JOURDAN, il est indiqué que l'appel à candidature a été lancé le vendredi 12 avril jusqu'au 13 mai 17h pour une ouverture au 1<sup>er</sup> Juin. Le cahier des charges impose l'ouverture du petit déjeuner à 21h.

Les questions diverses étant terminées à 16h59, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port du NIEL.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL